



## L'ARGENT ET LA FAMILLE : ENTRE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

MARDI 11 MARS 2025  
DE 9:30 A 12:30  
CONFERENCE EN DISTANTIEL

---

### PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

### OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Différencier la solidarité financière (l'obligation d'assumer les dettes) de l'obligation alimentaire (l'obligation de participer aux dépenses d'entretien), en comprendre les modalités d'exercice, de calcul et de recouvrement ;
- ▶ Rappeler qu'un obligé alimentaire a rarement l'obligation d'assumer les dettes contractées par celui dont il est obligé, que celui qui est solidaire d'une dette ne devient pas pour autant obligé alimentaire ; expliquer ce qu'est une dette, qui en est solidaire et comment ;
- ▶ Apprendre à limiter les risques en évitant de créer une communauté d'intérêts ;
- ▶ Rassurer les époux, les concubins et les pacsés, les frères, les sœurs et les parents, qui ne sont pas plus « responsables » de leurs enfants qu'ils ne sont responsables de leurs dettes ;
- ▶ Rassurer les acteurs sociaux qui pourront ensuite apaiser les craintes des personnes qu'ils encadrent ou accompagnent ;
- ▶ Convaincre les professionnels que le droit est une discipline ludique et stratégique qui apporte plus de solutions qu'il ne pose de problème.

### CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence rappellera le cadre légal de l'obligation alimentaire (qui est toujours réciproque), les moyens de recours (la plainte pour abandon de famille et les différentes procédures civiles ou pénales), ainsi que les motifs légaux d'exonération.

Elle sera bien utile aux assistants de service social et aux conseillers, ou conseillères, en économie sociale et familiale, mais aussi à tout citoyen soucieux de faire respecter ses droits.

Elle développera la situation des enfants placés, des enfants majeurs et des parents âgés dépendants.

Elle rappellera les limites de l'intervention de l'huissier et les subtilités de la forclusion.

Elle donnera à chacun les outils pour résister aux sociétés de recouvrement.

### METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité, échanges sur les expériences.

### INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Il intervient partout en France sous forme de stages ou de conférences. Il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, parus chez Dunod, *La protection de l'enfance* (aide-mémoire, 5<sup>e</sup> édition, 2024), *Droit à l'usage des infirmiers* (aide-mémoire, 2024), *Droit à l'usage des psychologues* (aide-mémoire, 2<sup>e</sup> édition, 2023) et *Droit en action sociale et médico-sociale* (aide-mémoire, 2021). Il a coordonné la rédaction du *Grand dictionnaire de la petite enfance*, dont il a rédigé les entrées juridiques (2<sup>e</sup> édition, 2021) – [www.profdedroit.com](http://www.profdedroit.com)

### PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'action sociale et médicosociale, de la famille et de la dépendance, de la santé, de la jeunesse et de l'enfance.

### DUREE

- ▶ 1 conférence de 3 heures de 9h30 à 12h30 en distanciel.
- ▶ Après validation de votre inscription, nous vous enverrons un lien et un code d'accès pour suivre cette conférence à distance.

### LIEU

- ▶ Conférence en ligne – possibilité de poser des questions et d'obtenir des réponses.
- ▶ Connection avec ou sans caméra sur la plateforme Zoom.

### COUT

- ▶ 40 euros.

### DELAI D'ACCES

Inscription possible dans la limite des places disponibles et jusqu'à 2 jours ouvrés avant la date de la conférence.

### MODALITES D'EVALUATION

La dimension d'évaluation formative est présente tout au long de la conférence par les retours des participants. A l'issue de celle-ci, la dimension d'évaluation sommative est faite sous forme orale et écrite. Les participants sont invités à faire une évaluation à chaud avec l'intervenant, puis à remplir une fiche d'évaluation, qui donne lieu à une synthèse globale.

### ACCESSIBILITE

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap,  
prenez attache avec le Pôle Formation : [pole.formation@lfsm.fr](mailto:pole.formation@lfsm.fr) 01 42 66 20 70